

CHRONIQUE DU MOIS.

La situation devient de plus en plus critique en France. Depuis la chute du gouvernement de M. de Broglie, l'anarchie règne en souveraine dans l'Assemblée, et l'avenir s'annonce sous les aspects les plus alarmants. Les partis politiques se combattent avec un acharnement extraordinaire, et avec d'autant plus de violence que le pouvoir se montre plus faible et plus indécis. Les radicaux, qui pêchent toujours en eau trouble, pourraient bien finir par triompher, à la faveur du désordre, et par ressaisir le pouvoir, pour replonger la France dans les agitations et les maux du républicanisme. Le système républicain est impraticable en France, où il y a autant d'opinions que de têtes, et où tout le monde veut commander. La république ou même le régime constitutionnel modéré, ne peuvent convenir qu'aux peuples calmes et paisibles, et le peuple français n'est pas de ceux-là. Il ne sait pas obéir volontairement. Il lui faut des maîtres, et il en a toujours eu. Les plus tyranniques, ceux qu'il a supportés le plus difficilement, sont les républicains. La monarchie, et la monarchie chrétienne et conservatrice, pourrait seule ramener le calme et la prospérité en France.

Les séances de l'Assemblée, pendant le mois qui vient de s'écouler, ont été extrêmement orageuses. Les débats ont eu lieu principalement sur trois ou quatre propositions présentées par les partis qui divisent la Chambre, et qui tendaient soit à l'établissement de la monarchie ou de la république, soit à la consolidation du Septennat. Aucune de ces propositions n'a encore pu être discutée complètement, et encore moins été adoptée. Celle de M. de Larochefoucault, en faveur de la proclamation de la monarchie, a seule été repoussée indirectement, l'Assemblée ayant refusé d'en voter l'urgence. Celle de M. Casimir Périer, pour la proclamation de la République, a été accueillie avec plus de faveur par l'Assemblée, mais elle a été rejetée par une forte majorité par la commission des 30, composée en grande partie de monarchistes. La Commission a substitué à ces deux propositions, et présenté elle-même, un projet de constitution qui pourvoit à l'organisation des pouvoirs du Maréchal MacMahon, et à la création d'une nouvelle chambre nommée en partie par le gouvernement. D'après ce projet, le Maréchal conserverait le titre de Président de la République, et il aurait le pouvoir discrétionnaire de dissoudre la Chambre Basse. L'avenir resterait ouvert à tout changement, et les Chambres pourraient établir un gouvernement définitif, en cas de mort ou de démission du Maréchal avant l'expiration du Septennat. Ce projet ressemble beaucoup à celui de M. de Broglie pour l'organisation du septennat. Il ne diffère du programme de l'ancien ministère, qu'en ce qu'il laisse de côté les questions municipale et électorale, sur lesquelles M. de Broglie avait échoué, pour ne s'occuper que de l'organisation du Septennat avec les éléments actuels. Le gouvernement a annoncé officiellement qu'il acceptait ce projet de la Commission et qu'il ferait ses efforts pour le faire accepter